

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 5 MARS 1861.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS,

POUR L'EXERCICE 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Note préliminaire du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1861, exposait les résultats probables de cet exercice dans les termes suivants :

- « Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1861 se présente dans des termes » non moins favorables que celui de l'exercice 1860.
 » Malgré la modération qui a présidé aux évaluations, et que justifient les préoccupations au sujet des événements politiques; malgré le prélèvement, sur les » revenus généraux, de 5 millions de francs pour l'exécution de grands travaux » d'utilité publique, et de 4 millions sur les douanes et sur les postes, pour le » fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860, l'équilibre est maintenu » entre nos ressources et nos dépenses. Si les prévisions se réalisent, un excédant » de recette, applicable à des dépenses imprévues ou extraordinaires, sera même » obtenu en 1861. »

Bien qu'établi avec la même modération, le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1862, dont le projet est ci-annexé, dépasse de 2,978,800 francs celui de 1861.

En le mettant en regard des Budgets des dépenses de l'exercice 1862 ⁽¹⁾ et des services qui font l'objet de la loi du 8 septembre 1859, il y aurait un excédant de recette d'environ 4 millions, mais on se hâte de faire remarquer que cet excédant est réservé pour subvenir à d'autres dépenses extraordinaires.

Contribution foncière.

Le principal a été fixé à 15,944,527 francs par les lois budgétaires des années précédentes; on propose de le maintenir au même chiffre pour 1862.

Contribution personnelle.

La contribution personnelle a produit, en principal et additionnels au profit de l'État, savoir :

En 1856.	. . . fr.	9,668,503	»		
En 1857.	. . .	9,806,864	»	soit en plus fr.	138,361 »
En 1858.	. . .	9,930,252	»	—	123,388 »
En 1859.	. . .	10,083,242	»	—	152,990 »
En 1860.	. . .	10,229,116	»	—	145,874 »
					560,613 »
				AUGMENTATION MOYENNE.	
				. . . fr.	140,153 »

(1) Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est compris dans cette somme pour 2,723,000 francs; c'est le chiffre du Budget de 1861, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'évaluation pour 1861 est de 10,340,000 francs, y compris le montant des frais d'expertise, estimé à 35,000 francs environ. En tenant compte de la marche toujours ascendante des produits de cet impôt, on a fixé les prévisions, pour 1862, à 10,503,000 francs, soit 163,000 francs de plus que l'évaluation de 1861.

Le droit de patente a rapporté au trésor :

Droit de patente.

En 1856	fr. 3,706,104	»
En 1857	3,829,044	» en plus fr. 122,940 »
En 1858	3,902,802	» — 73,758 »
En 1859	3,819,530	» en moins 83,272 »
En 1860	3,881,203	» en plus 61,673 »

Le développement constant de l'industrie et du commerce, ainsi que l'accroissement de la population, ont fait reprendre au produit des patentes la marche régulièrement ascendante qui avait été arrêtée en 1859 par la réduction de droits accordée aux bateliers (loi du 28 décembre 1858). On propose de porter les évaluations de 1862 à la somme de 4,015,000 francs; celles de 1861 sont fixées à 3,960,000 francs. Augmentation, 55,000 francs.

Les produits de cet impôt se sont élevés :

*Droit de débit des
boissons alcooliques.*

En 1856	fr. 905,613	»
En 1857	952,347	» en plus fr. 46,734 »
En 1858	1,020,333	» — 67,986 »
En 1859	1,095,741	» — 75,408 »
En 1860	1,146,576	» — 50,835 »
		240,963 »
Moyenne	fr. 60,241	»

Les prévisions de 1861 ont été fixées à 1,150,000 francs. Si l'on considère que ce chiffre a été presque atteint en 1860, et que le droit de débit a continué de suivre une progression ascendante, on peut, sans exagération, porter les évaluations de 1862 à 1,200,000 francs.

Cet impôt a produit :

*Droit de débit de
tabacs.*

En 1856	fr. 166,135	»
En 1857	168,692	» soit en plus fr. 2,557 »
En 1858	173,014	» — 4,322 »
En 1859	183,717	» — 12,703 »
En 1860	194,757	» — 9,040 »
		28,622 »
Moyenne	fr. 7,156	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations pour 1861 sont de 185,000 francs ; par les mêmes motifs que ceux qui viennent d'être indiqués relativement au droit de débit de boissons, on propose d'établir celles de 1862 au chiffre de 200,000 francs. Différence, 15,000 francs.

Redevances sur les
mines.

Ces redevances ont rapporté :

En 1856	fr. 657,040	»
En 1857	665,472	» en plus fr. 8,432 »
En 1858	556,438	» en moins 109,034 »
En 1859	546,861	» — 9,577 »
En 1860	495,939	» — 50,922 »

Eu égard à la diminution des produits pendant les trois dernières années, et à défaut d'éléments d'appréciation des résultats de l'exploitation des mines en 1861, on propose de n'inscrire au Budget de 1862 que la somme de 508,200 francs ; les prévisions de 1861 ont été fixées à 554,400 francs. Diminution, 46,200 francs.

DOUANES.
—
Droits d'entrée.

Ces droits ont produit :

En 1856	fr. 11,101,863	»
En 1857	12,256,802	»
En 1858	15,592,976	»
En 1859	14,960,294	»
En 1860	15,760,794	»
	69,672,729	»
Moyenne	fr. 13,934,546	»

Les recettes opérées en 1860 dépassent de 1,826,248 francs la moyenne des cinq années, et de 800,500 francs le produit de 1859. Malgré cette différence en plus, expliquée ci-après, on pense qu'il y a lieu de maintenir, en 1862, l'évaluation de 15,800,000 francs fixée pour 1861.

D'après les relevés mensuels de la statistique publiés au *Moniteur*, les principales augmentations portent sur les articles suivants :

Café	fr. 120,628	»
Fils de laine.	43,928	»
Graines oléagineuses	22,054	»
Grains, froment, seigle, farines.	400,785	»
Riz pelé et en paille	65,992	»
Tabacs non fabriqués	187,520	»
TOTAL.	fr. 840,905	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après indique le montant des recettes effectuées sur ces marchandises pendant les années 1858 à 1860.

ANNÉES.	Café.	Fils de laine.	Graines oléagineuses.	Froment, seigle, farines.	Riz.	Tabacs non fabriqués.
1858	2,745,100	104,595	160,028	576,924	254,148	755,027
1859	2,552,704	255,028	142,221	774,582	227,125	751,875
1860	2,475,520	299,556	164,275	1,175,565	205,115	919,595

Comme on le voit, les importations de café, qui avaient fléchi en 1859, par suite de la crise commerciale et des événements politiques, tendent à reprendre une marche ascendante. On propose néanmoins de conserver, pour 1862, le chiffre de 2,400,000 francs, établi au Budget de 1861; le prélèvement de 75 p. 0/0, à opérer en faveur du fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860, restera également fixé à 1,800,000 francs; en sorte que la somme à inscrire au Budget, au profit de l'État, s'élèvera, comme pour les deux années précédentes, à 14,000,000 de francs.

L'observation concernant les cafés s'applique également aux tabacs non fabriqués. En ce qui touche les graines oléagineuses, les grains et les riz, on a dû combler, par des importations plus fortes, le déficit de la dernière récolte. Quant aux fils de laine, l'augmentation, peu considérable d'ailleurs, qui se manifeste depuis plusieurs années, est due aux progrès de l'industrie indigène du tissage.

L'importation des tissus de laine légers a dû conséquemment baisser; en effet, elle a présenté, en 1860, une diminution de 1,249,525 kilog., qu'il faut toutefois attribuer, en partie, à la fâcheuse influence exercée sur le travail de classes nombreuses par l'intempérie de l'année et aux droits protecteurs qui offrent un grand appât à la fraude.

Les droits de sortie ont donné 42,041 francs en 1860.

Droits de sortie.

Il n'y a que les étoupes et les os qui soient soumis à un droit d'exportation. On estime que le produit de ce droit peut être porté à 25,000 francs; c'est l'évaluation adoptée pour 1861.

Comme on l'a dit dans la note préliminaire du Budget pour 1861, la loi du 1^{er} mai 1858 a supprimé le droit de transit, sauf une seule exception, qui a pour objet les charbons de terre arrivant par mer, pour être réexportés par la frontière limitrophe de la France. Mais le droit applicable dans ce cas étant le même que le droit dû pour l'importation, il est probable que les charbons en destination de la France, s'il en arrive, seront déclarés en consommation et ensuite réexportés comme marchandises libres, afin d'éviter les formalités inhérentes au régime du transit. La mention, dans le tableau des recettes, des droits de transit, a pu dès lors être supprimée.

Droits de transit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Droits de tonnage. Les droits de tonnage ont rapporté, pendant les années 1856 à 1860, savoir :

En 1856	fr. 704,124 »
En 1857	682,867 »
En 1858	730,813 »
En 1859	678,302 »
En 1860	836,099 »
	3,632,203 »
MOYENNE.	fr. 726,441 »

Les sommes perçues en 1860 dépassent donc de 157,797 francs le produit de 1859; elles sont également supérieures de 109,658 francs à la moyenne établie ci-dessus.

Cette situation favorable est due à l'accroissement des importations et des exportations de marchandises encombrantes, notamment de peaux brutes, de graines, de grains, de coton en laine, de riz, de tabacs, de verreries, etc. Comme il n'est pas vraisemblable qu'elles se maintiennent toutes au même niveau, on croit ne devoir porter au Budget de 1862 que 750,000 francs, moyenne des deux dernières années.

		ÉVALUATIONS	
		de 1861.	de 1862.
ACCISES	Sel et eau de mer fr.	5,075,000 »	5,100,000 »
	Vins étrangers	2,000,000 »	2,300,000 »
	Eaux-de-vie indigènes . . .	5,500,000 »	5,800,000 »
	— étrangères	190,000 »	200,000 »
	Bières et vinaigres	8,680,000 »	8,680,000 »
	Sucres	3,330,000 »	3,330,000 »
	Glucoses	15,000 »	15,000 »
		24,790,000 »	25,425,000 »
AUGMENTATION. . . .		635,000 francs.	

Sel. Le produit moyen de l'accise sur le sel, pendant les cinq dernières années, est de 5,105,000 francs. Aucune circonstance ne pouvant faire supposer que ce chiffre ne sera pas atteint en 1862, on propose de le prendre pour base d'évaluation au Budget.

Vins et eaux-de-vie indigènes. Dans les prévisions du Budget de 1861, on a tenu compte de deux causes d'atténuation de produits qui n'auront plus d'effet en 1862, savoir : 1° les quantités relativement considérables de vin déclarées en consommation, et l'activité exceptionnelle de la fabrication des eaux-de-vie avant la mise en vigueur de la loi du 18 juillet, en vue d'échapper aux hauts droits; 2° le jeu des termes de crédit à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

longue échéance. La diminution que ces circonstances occasionnent dans le produit de l'accise peut être évaluée à 500,000 francs pour le vin, et à une somme égale pour les eaux-de-vie indigènes. Par suite de la part de 36 p. % dévolue au fonds communal, il reste pour l'État une augmentation de 320,000 francs, qui élève respectivement le chiffre à porter au Budget, pour le vin, à 2,320,000 francs, soit 2,300,000 francs, et pour les eaux-de-vie à 5,820,000 francs, soit 5,800,000 francs (chiffres ronds).

En ce qui concerne les eaux-de-vie étrangères, des considérations analogues permettent d'évaluer le produit de 1862 à 200,000 francs, au lieu de 190,000 francs portés au Budget de 1861. *Eaux-de-vie étrangères*

Quant aux bières, on n'a pas de raison de modifier pour 1862 les évaluations de 1861. *Bières*

Il en est de même des sucres et des glucoses. *Sucres — Glucoses*

Les prévisions des recettes portées au Budget de 1861 sont de 225,000 francs. En se basant sur les recettes de l'année 1860, les droits de garantie sont fixés à 240,000 francs au Budget de 1862. *Garantie*

Les droits d'enregistrement présentent, dans leurs produits, des variations plus ou moins sensibles, selon les circonstances sous l'influence desquelles s'opèrent les actes et les transmissions de propriétés mobilières et immobilières. *Enregistrement*

En 1856, ils ont rapporté	 fr.	13,337,740	»
En 1857, —		12,921,803	»
En 1858, —		13,318,172	»
En 1859, —		13,000,754	»
En 1860, —		13,576,656	»

Les prévisions adoptées pour 1861 sont de 13,300,000 francs. Le même chiffre est proposé pour 1862.

L'évaluation, en ce qui concerne les droits de greffe, est à la fois d'accord avec la moyenne des cinq dernières années et avec l'évaluation de 1861. *Greffe*

Pour que les prévisions, quant aux droits d'hypothèques, soient mieux en rapport avec le produit des années précédentes, elles sont augmentées pour 1862 de 25,000 francs. *Hypothèques*

Ces droits se sont élevés :

En 1856, à	 fr.	2,424,054	»
En 1857, à		2,390,307	»
En 1858, à		2,415,043	»
En 1859, à		2,434,451	»
En 1860, à		2,453,540	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- Successions.* Le produit des droits de succession est soumis à des fluctuations qui sont dues au nombre plus ou moins grand de décès et à l'importance plus ou moins grande des successions. Ainsi ce produit, qui, en 1856, s'était élevé à 9,953,000 francs, est tombé à 9,716,000 en 1857, est remonté, en 1858, à 10,949,000, et, en 1859, à 11,272,000 francs, pour redescendre de nouveau, en 1860, à 10,097,000 francs. C'est pour avoir égard à ces fluctuations que l'on propose d'adopter, ainsi qu'on l'a fait précédemment, la moyenne des cinq dernières années comme base de l'évaluation de la recette de 1862; cette évaluation est de 225,000 francs au-dessous de celle de 1861.
- Timbre* La recette des droits de timbre qui, jusqu'en 1859, avait suivi une marche ascendante, a fléchi en 1860; mais comme cette diminution peut avoir une cause accidentelle, on a conservé pour 1862 l'évaluation de 1861.
- Rivières et canaux.* Les péages et autres revenus que produisent les rivières et canaux sont compris, au Budget de 1861, pour 2,800,000 francs. Ils le sont pour 2,850,000 francs au Budget de 1862. C'est, à peu de chose près, la recette réalisée en 1860.
- Routes appartenant à l'État.* Les prévisions pour le produit des barrières ont été également modifiées. Au lieu de 1,600,000 francs, elles sont portées à 1,630,000 francs. C'est le montant de la recette moyenne obtenue de 1856 à 1860.
- Postes* Le service de la poste continue sa marche prospère. En tenant compte des faits accomplis jusqu'à ce jour, on peut, sans aucune exagération, évaluer à 5,000,000 de francs le produit probable de l'exercice 1862; mais une partie de ce produit (42 p. 0/0) étant dévolue au fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860, la somme à inscrire au Budget, comme revenu de l'État, se réduit à 2,900,000 francs.
- Il n'est pas inutile de faire remarquer que les reliquats des décomptes internationaux tendent de nouveau à se solder en faveur de la Belgique.
- Chemins de fer.* Les recettes présumées du chemin de fer sont évaluées à 28 millions. Cette évaluation est basée sur la progression des recettes pendant la dernière période quinquennale, et surtout sur le produit de l'exercice 1860, qui s'élèvera à environ 27,800,000 francs, soit 300,000 francs de plus que les prévisions de 1861.
- Télégraphes électriques.* Les produits des télégraphes restent, depuis quelque temps, stationnaires. Cela tient, d'une part, aux réductions que les taxes ont subies, et, d'autre part, à ce que le mode de communication par voie télégraphique n'est pas encore assez généralement usité pour qu'on puisse en obtenir dès à présent les résultats financiers que réserve certainement l'avenir. Il paraît donc prudent de limiter à 25,000 francs l'augmentation probable des produits de ce service, évalués pour 1861 à 500,000 francs.
- Forêts.* Sur les forêts, une augmentation de 100,000 francs est proposée, afin de mettre les prévisions d'accord avec la moyenne quinquennale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit présumé de l'emploi des fonds de cautionnements et des consignations est augmenté de 30,000 francs et porté à 830,000 francs. Il est établi d'après le revenu actuel du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations.

*Produit de l'emploi
des fonds de cau-
tionnements et des
consignations.*

Les évaluations pour les droits de pilotage et de fanal sont respectivement portées de 600,000 à 650,000 francs, et de 100,000 à 110,000 francs. Ces chiffres sont basés sur la moyenne des recettes de 1856 à 1860.

*Droits de pilotage
et de fanal.*

La même base a été suivie pour modifier l'évaluation de 1861, en ce qui concerne les remboursements, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle. La réduction est de 15,000 francs.

*Remboursement, par
les provinces, des
centimes addition-
nels sur les non-
valeurs de la con-
tribution person-
nelle.*

Le produit de la fabrication de monnaies de cuivre était inscrit dans le Budget de 1861 pour 180,000 francs. Il ne l'est plus que pour 100,000 francs dans celui de 1862, la fabrication devant être restreinte aux pièces de 1 et de 2 centimes.

*Fabrication de mon-
naies de cuivre.*

Par contre, un nouvel article, s'élevant à 1,460,000 francs, est ouvert à ce Budget pour le produit de la fabrication de pièces de nickel de 5, de 10 et de 20 centimes, décrétée par la loi du 27 décembre 1860.

*Fabrication de mon-
naies de nickel.*

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existant au 31 décembre 1861, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1862, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est maintenu, pour l'année 1862, au chiffre de 15,944,527 francs; il sera réparti entre les provinces conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

Le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1862, est évalué à la somme de *cent cinquante et un millions six cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix francs* (151,607,990 fr.), et les recettes spéciales, provenant des ventes des biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843, à la somme de *quatre cent mille francs* (400,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1862.

Donné à Laeken, le 28 février 1861.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(11)

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

POUR L'EXERCICE 1862.



POUR L'EXERCICE 1862.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1862.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
15,944,527	}	18,886,290	
478,335			
318,890			
1,594,452			
550,086	}	10,505,000	
9,530,000			
965,000			
3,630,000			
365,000	}	4,015,000	
"			
"	}	1,200,000	
"			
440,000	}	508,200	
44,000			
24,200			
(¹) 14,000,000			
25,000	}	14,775,000	(¹) Déduction faite des 3/4 de la recette probable sur les cafés, soit 1,800,000 francs, attribués au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
750,000			
5,100,000			
(²) 2,800,000			
(³) 5,800,000	}	25,425,000	(²) Déduction faite de 36 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,200,000 » (³) Id. id. 3,260,000 » (⁴) Id. id. 110,000 » (⁵) Id. id. 4,880,000 » (⁶) Id. id. 1,870,000 »
(⁴) 200,000			
(⁵) 8,680,000			
(⁶) 3,320,000			
15,000	}	75,514,490	
A REPORTER.			

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (<i>suite.</i>)	IMPOTS. (<i>Suite.</i>)	
	<i>Garantie</i>	Droits de marque des matières d'or et d'argent
	<i>Recettes diverses</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.
		Recettes extraordinaires et accidentelles
		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Greffes . . . (Id. id.).
		Hypothèques . (Id. 25 id.).
		Successions . (Id. 30 id.).
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.)
		Droit dû par les époux survivants (id.).
		Timbre
		Naturalisations
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	<i>Droits, additionnels et amendes</i>	Amendes en matière d'impôts
		Id. de condamnation en matières diverses
TRAVAUX PUBLICS.	<i>Domaines</i>	Rivières et canaux
		Routes appartenant à l'État
	<i>Postes</i>	Taxe des lettres et affranchissements
		Port des journaux et imprimés
MARINE		Droits sur les articles d'argent
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842
		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres

POUR L'EXERCICE 1862.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1862.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 75,514,490		
" 240,000		
180,000		
15,000		
13,800,000	106,269,490	
250,000		
2,425,000		
8,700,000		
1,550,000		
150,000		
3,650,000		
5,000		
150,000		
140,000		
2,850,000		
1,680,000		
2,475,000		
385,000		
30,000		
60,000		
" 110,000		
A REPORTER. . . fr.	113,759,490	

(1) Déduction faite de 42 p. 0/0 du produit probable des postes, soit 2,100,000 francs, attribués au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. Cette somme de 2,100,000 francs se subdivise ainsi qu'il suit :

Taxe des lettres, etc.	fr. 1,790,000	"
Port des journaux, etc.	245,000	"
Droits sur les articles d'argent	25,000	"
Emoluments, etc.	40,000	"

ENSEMBLE. . . 2,100,000 »

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
TRAVAUX PUBLICS. .	Chemin de fer
	Télégraphes électriques
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.
TRÉSOR PUBLIC. . .	Revenus des domaines
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations
	— des actes des commissariats maritimes
	— des droits de chancellerie.
	— des droits de pilotage
	— des droits de fanal
	— de la fabrication de monnaies de nickel
	— de la fabrication de monnaies de cuivre
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes.
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale

POUR L'EXERCICE 1862.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1862.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	113,759,490	
28,000,000		
525,000	28,525,000	
1,100,000		
1,100,000		
100,000	3,715,000	
340,000		
800,000		
275,000	36,137,500	
180,000		
830,000		
50,000		
35,000		
650,000	3,897,500	
110,000		
1,460,000		
100,000		
232,500		
300,000		
A REPORTER. . . fr.	149,896,990	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	REMBOURSEMENTS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . .	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle Recettes accidentelles.
TRÉSOR PUBLIC. . .	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. Recette du chef d'ordonnances prescrites.
	FONDS SPÉCIAL.
	Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843

POUR L'EXERCICE 1862.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1862.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	149,896,990	
1,000		
145,000	171,000	
25,000		
30,000	530,000	
500,000		
770,000	1,711,000	
25,000		
100,000		
70,000	1,010,000	
24,000		
1,000		
20,000		
TOTAL. fr.	151,807,990	
.	400,000	

(20)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,
POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
CONSTATÉS
PENDANT LES EXERCICES 1856, 1857, 1858, 1859 ET 1860.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
		1856.	1857.	1858.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPÔTS.				
	Foncier	Principal	18,886,292	18,886,292	18,886,292
		5 centimes additionnels ordinaires			
		2 — — — — pour non-valeurs			
		10 — — — — extraordinaires			
	Personnel	3 — — — — supplémentaires sur le tout			
		Principal	9,668,505	9,800,864	9,930,252
	10 centimes additionnels extraordinaires				
	Patentes	Principal	3,706,104	3,820,044	3,902,802
		10 centimes additionnels extraordinaires			
	Droits de débit des boissons alcooliques		905,613	952,547	1,020,553
	— des tabacs		166,155	168,692	173,014
	Redevances sur les mines.	Principal	657,040	665,472	556,458
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs			
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception				
	Douanes	Droits d'entrée	11,101,805	12,256,802	15,502,976
		— de sortie	75,509	118,365	65,028
		— de tonnage	704,124	682,867	730,815
	Accises	Sel et eau de mer	5,025,741	5,074,708	5,150,996
		Vins étrangers	2,124,567	2,245,246	2,718,724
		Eaux-de-vie indigènes	4,470,605	5,866,801	7,550,689
		— étrangères	244,026	218,976	503,488
		Bières et vinaigres	6,445,881	7,255,735	7,639,626
		Sucres	4,350,278	4,500,500	4,786,549
Glucoses et autres sucres non cristallisables		3,100	17,794	16,415	
Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	221,755	240,992	232,512	
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	209,950	215,671	264,627	
	Recettes accidentelles	15,359	14,258	17,921	

POUR L'EXERCICE 1862.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1862.		Observations.
1859.	1860.		adoptées	proposée.	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1861	POUR L'EXERCICE 1862.	PLUS.	MOINS.	
18,886,202	18,886,202	18,886,202	18,886,290	18,886,200	"	"	
10,085,242	10,929,116	9,945,595	10,540,000	10,505,000	165,000	"	
5,819,550	5,881,205	5,827,750	5,960,000	4,015,000	55,000	"	
1,095,741	1,146,576	1,024,122	1,150,000	1,200,000	50,000	"	
185,717	194,757	177,665	185,000	200,000	15,000	"	
546,861	495,939	584,550	554,400	508,200	"	46,200	(1) Déduction faite de la part (816,038 francs) revenant aux communes dans les droits sur le café. (Loi du 18 juillet 1860) (2) Déduction faite de la part assignée au fonds communal 532,806 (3) Idem. 1,663,837 (4) Idem. 43,170 (5) Idem. 1,378,485 (6) Idem. 1,111,458
14,960,294	(1) 14,944,756	15,771,558	14,000,000	11,000,000	"	"	La loi du 18 juillet 1860, qui abolit les octrois, attribue entre autres aux communes une part de 75 p. 0/0 dans le produit du droit d'entrée sur le café, et de 54 p. 0/0 dans le produit des droits d'accise sur les vins et eaux-de-vie provenant de l'étranger, sur les eaux-de-vie indigènes, sur les bières et vinaigres et sur les sucres; toutefois, cette part de 54 p. 0/0 est portée à 56 p. 0/0 pour les trois premières années de la mise en vigueur de la loi. Par suite de ces dispositions, la part attribuée au fonds communal dans ces différentes branches de revenu, et qui n'est pas comprise dans les prévisions ci-contre, se trouve calculée ainsi qu'il suit : Sur le café, 1,600,000 — les vins, 1,290,000 — les eaux-de-vie indigènes 5,260,000 — — étrangères. 110,000 — les bières et vinaigres 4,880,000 — les sucres 1,870,000 Ensemble. 15,210,000 Indépendamment de ces parts, la loi du 18 juillet assigne en outre au fonds communal un tantième, fixé, pour 1862, à 42 p. 0/0 du produit brut des postes, soit 2,100,000 Les diverses recettes attribuées au fonds communal sont donc évaluées à 15,310,000
57,471	42,041	62,882	25,000	25,000	"	"	
678,302	856,099	726,441	680,000	750,000	70,000	"	
5,157,806	5,158,070	5,105,244	5,075,000	5,100,000	25,000	"	
5,621,690	(2) 5,285,524	2,799,110	2,060,000	2,500,000	500,000	"	
6,940,069	(3) 6,951,240	6,511,880	5,500,000	5,800,000	500,000	"	
504,095	(4) 285,856	270,884	190,000	200,000	10,000	"	
7,880,751	(5) 7,522,045	7,508,407	8,680,000	8,680,000	"	"	
4,761,646	(6) 4,477,590	4,575,272	5,550,000	5,550,000	"	"	
10,756	12,755	12,159	15,000	15,000	"	"	
253,902	240,051	253,854	225,000	240,000	15,000	"	
186,827	140,876	203,534	180,000	180,000	"	"	
21,878	12,718	16,425	15,000	15,000	"	"	
A REPORTER.			74,990,690	75,940,490	1,005,000	46,200	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
		1856.	1857.	1858.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	IMPÔTS (suite).					
	Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	13,537,740	12,921,803	13,318,172	
		Grefse . . . (id 50 id. id.) . . .	239,563	257,941	258,844	
		Hypothèque. . (id. 26 id. id.) . . .	2,424,054	2,390,307	2,413,043	
		Successions. . (id. 30 id. id.) . . .	9,953,632	9,716,183	10,948,832	
		Timbre	3,411,747	3,328,930	3,354,430	
		Naturalisations	3,500	2,500	6,000	
		Amendes en matière d'impôts	179,118	137,323	153,440	
	— de condamnation en matières diverses	121,943	160,118	140,426		
	PÉAGES.					
	Domaines.	Rivières et canaux	3,292,012	3,171,164	3,091,502	
		Routes appartenant à l'État	1,686,723	1,586,736	1,599,013	
TRAVAUX PUBLICS.	Postes . . .	Taxe des lettres et affranchissements	4,456,050	4,655,060	4,472,135	
		Port des journaux et imprimés				
		Droits sur les articles d'argent				
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.				
MARINE	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	119,373	110,341	122,495		
CAPITAUX ET REVENUS.						
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	23,134,116	23,998,537	25,594,920		
	Télégraphes électriques	339,580	407,012	415,926		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)	1,188,223	1,307,467	1,119,954		
	Forêts.	1,045,496	1,035,250	1,038,334		
	Dépenses des chemins de fer	123,851	100,737	115,741		
	Établissements et services régis par l'État	443,752	240,423	423,071		
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	384,936	680,624	823,180		
	Revenu des domaines	304,177	277,217	251,817		

POUR L'EXERCICE 1862.

DANT LES ANNÉES.			MOYENNE.	PRÉVISIONS.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1862.		Observations.
1859.	1860.	adoptées POUR L'EXERCICE 1861.		proposées POUR L'EXERCICE 1862	En	En		
					PLUS	MOINS.		
REPORT			74,990,690	75,049,490	1,005,000	46,200		
13,000,754	13,570,656	13,251,025	13,500,000	13,500,000	"	"		
250,859	268,540	255,150	250,000	250,000	"	"		
2,454,451	2,453,540	2,423,479	2,400,000	2,425,000	25,000	"		
11,271,786	10,097,650	10,397,021	10,025,000	(1) 10,400,000	"	225,000	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit	
3,722,008	3,014,525	3,560,540	3,050,000	3,650,000	"	"	Successions 8,700,000	
6,500	8,000	5,700	5,000	5,000	"	"	Droit de mutation en ligne directe 1,550,000	
150,000	152,807	160,575	150,000	150,000	"	"	Droit dû par les époux survivants 150,000	
145,861	142,724	142,215	140,000	140,000	"	"	<u>10,400,000</u>	
3,206,653	2,855,805	3,123,425	2,800,000	2,850,000	50,000	"		
1,616,026	1,665,048	1,650,714	1,600,000	1,650,000	50,000	"		
4,006,155	(2) 3,883,901	"	2,840,000	(2) 2,900,000	60,000	"	(2) Deduction faite de fr. 886,512 62 et attribués au fonds communal (Loi du 18 juillet 1860).	
108,802	109,062	114,055	110,000	110,000	"	"	(3) Voir la note marginale, page précédente	
26,515,547	27,800,000	25,572,046	27,500,000	28,000,000	500,000	"		
506,006	525,000	442,504	500,000	525,000	25,000	"		
860,818	924,061	1,098,105	1,100,000	1,100,000	"	"		
1,162,080	1,159,620	1,087,760	1,000,000	1,100,000	100,000	"		
106,259	99,669	109,647	100,000	100,000	"	"		
327,592	167,470	521,042	540,000	540,000	"	"		
929,575	857,513	771,550	800,000	800,000	"	"		
296,923	253,059	276,638	275,000	275,000	"	"		
A REPORTER.			144,473,690	145,909,490	1,791,000	271,200		

7

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
		1856.	1857.	1858.	
	CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
TRÉSOR PUBLIC	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	254,672	196,905	161,995	
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	706,704	756,598	776,212	
	— des actes des commissariats maritimes.	50,040	54,911	55,159	
	— des droits de chancellerie	37,281	35,618	40,941	
	— — de pilotage	596,614	634,654	647,251	
	— — de fanal.	100,080	106,891	109,767	
	— — de la fabrication des monnaies de nickel	"	"	"	
	— de la fabrication des monnaies de cuivre	510,252	121,328	185,291	
	Chemin de fer Rhénan. — Dividendes	252,892	225,350	187,500	
	Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	521,104	405,852	288,614	
	REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . .	1,606	1,500	709	
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	151,650	158,072	140,200	
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,751	26,284	25,060	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit de comptables.	55,475	40,158	41,657	
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	496,885	554,115	512,154	
TRÉSOR PUBLIC	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,865,520	2,198,241	1,571,092	
	Remboursements, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,775	28,482	27,714	
	Recettes accidentelles.	499,542	41,861	58,066	
	Abonnement des provinces, pour le service des ponts et chaussées	69,469	69,469	69,469	
	— — pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,808	24,508	24,508	
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite. . . .	1,574	1,182	958	
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	75,786	70,000	27,987	

FONDS SPÉCIAL.

Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1843)

1,241,602

875,904

606,500

POUR L'EXERCICE 1862.

DANT LES ANNÉES			MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1862.		Observations.
1859.	1860.	adoptées		proposées	En	En		
		POUR L'EXERCICE 1861.		POUR L'EXERCICE 1862.	PLUS.	MOINS.		
REPORT.			144,475,690	145,939,490	1,795,000	271,260		
134,111	(¹) °	186,956	150,000	150,000	"	"	(1) Le produit n'est pas encore connu définitivement.	
745,552	849,656	766,900	800,000	850,000	50,000	"		
40,606	55,550	52,609	50,000	50,000	"	"		
29,985	25,854	35,952	55,000	55,000	"	"		
642,157	749,875	654,110	600,600	650,000	50,000	"		
106,089	127,581	110,041	100,000	110,000	10,000	"		
"	"	"	"	1,460,000	1,460,000	"		
201,547	180,000	259,285	180,000	100,000	"	80,000		
188,000	(¹) °	208,000	252,500	252,500	"	"		
265,148	(¹) 565,000	528,740	500,000	500,000	"	"		
852	335	978	1,000	1,000	"	"		
145,402	145,256	159,712	145,000	145,000	"	"		
21,061	20,527	25,695	25,000	25,000	"	"		
9,651	10,506	51,441	50,000	50,000	"	"		
546,673	496,102	517,185	500,000	500,000	"	"		
1,622,543	(¹) °	1,814,501	770,000	770,000	"	"		
25,162	25,654	26,155	40,000	25,000	"	15,000		
257,152	132,160	195,756	100,000	100,000	"	"		
69,469	76,456	70,862	70,000	70,000	"	"		
24,808	25,608	24,168	24,000	24,000	"	"		
726	675	979	1,000	1,000	"	"		
18,000	41,194	46,195	20,000	20,000	"	"		
TOTAUX. fr.			148,629,190	151,607,990	5,545,000	566,200		
DIFFÉRENCE EN PLUS fr.					2,078,800			
674,229	251,460	725,559	400,000	400,000	"	"		

8

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1860.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE		CONTINGENT DE 1860.	Observations.
	PRIS POUR BASE de la péréquation.	au 31 décembre 1852, qui a servi de base pour établir le contingent actuel.		
Anvers	13,642,646 19	13,936,455 18	1,375,106 »	
Brabant	28,553,848 26	30,120,411 47	2,972,002 »	
Flandre occidentale	23,837,667 66	24,178,560 52	2,385,684 »	
— orientale	26,413,156 28	27,036,825 12	2,667,717 »	
Hainaut	26,751,120 85	27,453,881 80	2,708,872 »	
Liège	15,410,595 60	16,014,426 48	1,580,151 »	
Limbourg	6,054,136 22	7,020,077 70	692,065 »	
Luxembourg	5,656,556 60	5,687,274 45	561,158 »	
Namur	9,911,728 40	10,137,560 40	1,000,272 »	
TOTAUX.	157,091,265 15	161,594,482 30	15,944,527 »	

POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 3.



ÉTAT

DU

MONTANT DES RÔLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE,

POUR L'EXERCICE 1860.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1860, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres,	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	561,462 12	455,158 50	120,519 49	229,210 94	5,938 32	6,576 48	91,845 70	57,997 28
Brabant.	717,053 12	754,231 68	229,506 44	479,010 50	690 16	875 50	190,150 08	105,746 52
Flandre occidentale.	278,398 57	450,631 57	117,052 .	151,276 60	4,182 64	4,629 84	66,259 54	45,165 60
— orientale. .	410,125 70	617,999 10	144,868 56	215,494 52	511 20	2,964 »	80,447 04	60,697 60
Hainaut.	509,608 41	481,400 18	162,474 87	169,395 77	»	»	75,435 84	75,259 50
Liège	215,979 11	299,826 81	112,059 57	156,494 04	2,778 80	3,544 56	79,212 74	42,402 82
Limbourg	57,422 12	69,020 50	25,790 45	28,957 79	»	»	25,450 92	15,426 94
Luxembourg . . .	25,246 79	50,574 48	29,772 15	22,572 85	»	»	10,571 58	8,171 08
Namur	74,256 86	117,955 01	56,059 09	65,686 19	»	7 65	51,488 56	35,580 98
TOTAUX.	2,429,550 66	3,296,555 83	995,902 40	1,496,079 18	14,101 12	18,595 87	657,846 60	418,249 02

POUR L'EXERCICE 1862.

TOTAL de la CONTRIBUTION.	REMISES			PRINCIPAL, non compris les COTISATIONS d'office.	COTISATIONS D'OFFICE.	MONTANT de la CONTRIBUTION, en principal.	DIX CENTIMES additionnels POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.						
1,508,686 85	1,152 27	447 80	1,580 07	1,507,106 76	»	1,507,106 76	150,710 03	1,457,817 59	48,555
2,475,021 86	6,750 62	2,825 26	9,584 88	2,465,436 98	»	2,465,436 98	246,545 58	2,711,980 56	70,482
1,117,596 10	2,144 02	833 76	2,977 78	1,114,618 38	»	1,114,618 38	111,461 71	1,226,080 09	57,646
1,540,105 78	2,565 56	1,854 05	4,217 50	1,535,888 59	»	1,535,888 59	155,588 74	1,689,477 15	71,215
1,271,572 57	4,765 48	506 52	5,271 80	1,266,500 57	»	1,266,500 57	126,629 74	1,592,950 51	73,288
892,298 25	2,205 23	1,770 54	5,975 57	888,522 68	»	888,522 68	88,852 17	977,154 85	58,094
196,057 72	»	»	»	196,057 72	»	196,057 72	19,605 76	215,665 48	10,918
146,709 59	»	»	»	146,709 59	»	146,709 59	14,670 88	161,380 47	9,855
578,812 12	87 64	66 52	155 96	578,058 16	»	578,058 16	57,865 75	416,525 89	17,697
9,526,860 68	19,457 62	8,505 85	27,761 45	9,299,099 23	»	9,299,099 23	929,008 94	10,229,008 17	597,526

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ANNEKE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU DROIT DE PATENTE, POUR L'EXERCICE 1860.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles suppléatifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	461,452 84	46,144 15	507,596 97	51,120	
Brabant	909,707 07	90,968 47	1,000,675 54	43,307	
Flandre occidentale . .	505,509 49	50,550 47	555,859 96	52,748	
— orientale . .	477,081 85	47,813 74	525,795 57	44,062	
Hainaut	620,621 02	62,060 98	682,682 .	60,516	
Liège	447,805 59	44,780 51	492,585 90	54,461	
Limbourg	75,411 29	7,550 71	82,951 .	9,816	
Luxembourg	65,482 .	6,548 17	69,830 17	10,255	
Namur	158,447 56	15,844 .	174,291 56	17,902	
TOTAUX	3,520,218 49	352,030 18	3,872,248 67	284,167	

POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES
DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DES BOISSONS ALCOOLIQUES,
POUR L'EXERCICE 1860.

PROVINCES.	PRODUITS des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	<i>Observations.</i>
Anvers	84,448 •	4,053	
Brabant	100,608 "	10,034	
Flandre occidentale.	117,685 50	7,267	
— orientale	152,172 25	9,555	
Hainaut	261,912 25	17,656	
Liège	185,999 •	12,305	
Limbourg	44,548 25	3,117	
Luxembourg	48,275 25	3,375	
Namur	90,895 50	6,698	
TOTAUX.	1,146,542 "	74,940	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU DROIT DE DÉBIT DE TABACS, POUR L'EXERCICE 1860.

PROVINCES.	PRODUITS des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	24,503 50	2,685	
Brabant	28,512 "	2,785	
Flandre occidentale.	18,531 "	2,538	
— orientale	21,767 50	2,555	
Hainaut	52,185 50	4,145	
Liège	52,620 "	4,514	
Limbourg	9,470 50	1,411	
Luxembourg	10,603 50	1,598	
Namur	16,490 "	2,575	
TOTAUX.	194,775 50	24,554	

POUR L'EXERCICE 1862.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES RÔLES

DES REDEVANCES SUR LES MINES, POUR L'EXERCICE 1860.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			10 centimes pour fonds de non-valeurs.	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.				
Hainaut	8,460 20	302,212 50	310,672 50	31,067 25	541,739 75	17,086 99	558,826 74
Liège	4,430 58	102,552 50	106,983 08	10,678 51	117,661 59	5,875 07	123,536 66
Luxembourg . .	1,224 10	19 52	1,243 62	124 56	1,368 18	68 40	1,436 58
Namur	5,244 80	7,558 67	12,803 47	1,060 32	13,863 79	585 14	14,448 93
TOTAUX	17,359 68	411,942 99	429,302 67	42,930 24	472,232 91	23,611 60	495,844 51

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1862.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1856.	1857.	1858.	
CHAPITRE I^{er}. — IMPÔTS.					
Art. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement</i> . — (Principal et additionnels).					
Actes.	civils publics	12,002,205 36	11,554,605 70	11,920,845 98	
	sous seing privé	321,650 38	345,064 66	371,827 82	
	judiciaires	428,054 54	435,343 75	423,522 57	
	d'huissiers	581,582 19	585,270 46	595,361 33	
Lettres de noblesse		5,858 40	4,000 80	6,558 80	
Permis de changer de nom de famille		"	551 20	275 60	
TOTAUX.		13,357,730 87	12,921,802 57	13,318,172 50	
Art. 2. — <i>Greffe</i> . — (Principal et additionnels.)					
Mise au rôle		58,855 35	59,984 14	57,041 48	
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		220,709 87	217,957 07	201,802 70	
TOTAUX.		259,565 22	257,941 21	258,844 18	
Art. 3. — <i>Hypothèques</i> . — (Principal et additionnels.)					
Droits	d'inscription	78,082 72	85,987 98	119,217 71	
	de transcription d'actes de mutation	2,545,571 20	2,504,518 50	2,295,825 79	
TOTAUX.		2,424,053 92	2,590,506 57	2,415,043 50	
Art. 4. — <i>Successions</i> . — (Principal et additionnels)					
Droits	de succession	7,926,772 01	7,757,722 57	8,834,719 88	
	de mutation par décès	581,944 50	268,182 06	107,457 14	
	— sur les successions en ligne directe	1,517,161 27	1,575,672 03	1,746,875 40	
	dans par les époux survivants	127,753 71	134,607 83	169,800 25	
TOTAUX.		9,953,631 40	9,716,184 40	10,948,852 65	
Recette des 10 derniers mois de l'exercice					

POUR L'EXERCICE 1862.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES				MOYENNE.	Observations.
	1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
4	11,605,574 03 310,755 06 463,402 85 618,089 00 5,507 20 964 00 13,000,754 01	13,576,656 "	66,155,124 75	15,251,025 "	

38,124 40 212,734 50 250,858 88	268,540 "	1,275,740 40	255,150 "
---	-----------	--------------	-----------

211,780 52 2,222,664 00 2,434,441 21	2,455,540 "	12,117,505 20	2,425,470 "
--	-------------	---------------	-------------

9,552,525 57 187,921 72 1,501,170 97 150,805 17 11,271,421 25 364 77 11,271,786 "	10,097,650 "	51,988,104 03	10,597,621 "
---	--------------	---------------	--------------

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1856.	1857.	* 1858.
ART. 5. — <i>Timbre.</i>				
Débite	Timbres fixes { à l'intérieur	2,152 "	2,205 "	2,248 "
	{ Passe-ports { à l'étranger	50,144 "	55,944 "	72,556 "
	{ Permis de port d'armes de chasse	270,816 "	287,584 "	509,216 "
	Timbres proportionnels pour effet de commerce	277,618 50	281,882 49	294,052 05
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { payables en Belgique	"	50,455 75	71,928 55
	{ — à l'étranger	"	15,024 55	26,514 51
	Timbres de dimension	1,610,109 25	1,576,250 51	1,601,550 56
Visa	Timbres proportionnels	84,050 05	79,568 21	52,426 75
	— de dimension { autres que les journaux étrangers	19,188 61	14,656 08	12,922 05
	{ des journaux étrangers	4,907 41	4,945 50	5,112 12
Extraordinaire	Timbres fixes { Warrants	"	"	15 "
	{ Feuilles de patente	117,518 40	119,209 05	102,828 60
	Timbres proportionnels { Effets de commerce	556,454 25	557,046 20	559,450 00
	{ Bons de caisse, billets au port., etc.	91,169 50	126,014 50	127,700 "
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	{ Coupures	12,102 40	19,480 "	4,180 "
	Timbres de dimension { Papiers blancs pour actes, etc.	558,981 95	559,295 09	541,817 40
	{ Affiches	155,055 45	155,825 45	158,280 11
	{ Annonces et avis	62,571 62	65,766 80	71,562 50
TOTAUX		5,411,747 59	5,528,929 06	5,554,450 28
ART. 6. — <i>Naturalisations.</i>				
Droits	de naturalisation ordinaire	5,500 "	2,500 "	4,000 "
	de grande naturalisation	"	"	2,000 "
TOTAUX		5,500 "	2,500 "	6,000 "
ART. 7. — <i>Amendes en matière d'impôts.</i>				
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	57,506 56	52,585 25	56,475 45
	de greffe	3 98	"	"
	d'hypothèque	12,524 64	7,254 45	7,426 91
	de succession	92,945 26	78,586 87	77,960 96
	de timbre	16,557 67	18,916 12	11,577 04
TOTAUX		179,117 91	157,522 69	155,440 56
Recette des 10 derniers mois de l'exercice				

POUR L'EXERCICE 1862

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE	<i>Observations</i>
1860	1860 (au 31 decemb)	TOTAL		
3,570 "				
61,216 "				
323,040 "				
323,071 45				
78,288 48				
22,487 65				
1,688,036 55				
20,000 22				
14,062 07				
5,635 12	3,614,525 "	17,831,750 37	3,360,346 "	
"				
124,943 05				
360,020 63				
151,723 50				
600 "				
"				
351,222 60				
150,045 31				
68,314 81				
5,722,097 94				

6,500 "	8,000 "	28,500 "	5,700 "
6,500 "			

50,404 49			
8,943 10	152,897 "	801,876 96	160,375 "
88,296 51			
11,535 06			
158,908 96			
100 04			
169,099 "			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1886.	1887.	1888.	
ART. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>				
Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au trésor	97,820 88	152,749 61	117,688 05	
en totalité				
en partie.	15,746 11	19,672 55	10,625 06	
Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État.	8,378 40	7,695 60	12,115 36	
TOTAUX.	121,945 39	160,117 76	140,426 45	

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — *Rivières et canaux.*

Canal de Charleroy	1,452,190 66	1,589,485 70	1,410,665 25
— de Pommerœul à Antoing	210,549 "	201,088 85	190,641 17
— de Mons à Condé	257,292 77	247,455 50	227,285 55
— de la Campine.	27,217 04	51,048 45	37,806 25
Sambre canalisée	641,922 85	575,151 68	507,852 82
Escaut	74,475 60	71,614 60	75,655 12
Meuse	72,125 35	63,552 15	74,004 20
Divers	299,527 65	555,663 59	559,875 84
Droits de péage consignés revirés au profit du trésor	17,113 54	5,002 67	2,586 75
Produits			
des bacs, bateaux et passages d'eau	42,219 12	43,295 "	44,427 15
des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	45,279 90	51,527 20	51,078 94
Terrains provenant d'emprises			
Vente	48,914 87	75,955 15	31,260 54
Location	8,712 75	10,842 87	12,921 68
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	61,569 47	56,468 90	54,535 12
Droits de pêche	55,103 56	53,475 56	52,927 84
TOTAUX.	3,292,011 75	3,171,165 54	3,091,501 96

Recette des 10 derniers mois de l'exercice. . . .

ART. 2. — *Routes appartenant à l'État.*

1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie	667,892 62	646,804 17	699,554 12
2 ^{me} classe. — Produits des barrières affermées et en régie	924,046 66	879,963 62	851,586 62
A REPORTER.	1,591,939 28	1,526,827 79	1,551,120 74

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
125,517 95	142,724 "	711,074 25	142,215 "	
11,596 57				
8,740 11				
145,860 65				

1,350,596 07	2,855,805 "	15,017,115 25	3,125,425 "
215,815 81			
242,550 27			
65,400 07			
558,976 01			
94,298 54			
76,450 28			
585,060 12			
2,725 25			
55,583 01			
51,175 "			
9,924 54			
16,570 01			
68,512 55			
55,055 82			
3,204,190 25			
2,455 75			
3,206,655 "			

659,002 65			
857,850 12			
1,497,761 75			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1856.	1857.	1858.
REPORT.	1,591,939 28	1,526,827 79	1,551,120 74
<i>Routes appartenant à l'État (suite).</i>			
Terrains provenant d'emprises. } Vente	15,122 84	9,228 75	8,422 51
Location	575 07	756 22	950 24
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	79,288 14	49,965 21	58,541 61
TOTAL.	1,686,725 35	1,586,755 95	1,599,014 95
Recette des 10 derniers mois de l'exercice.			

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1837, 50 juin 1840, 29 décembre 1842, 18 mai 1845, 26 février 1846, 6 juin 1850, 5 juin 1850, 25 mai 1848, 26 septembre 1855, 25 août 1851, 11 juin 1855, 24 mars 1854, 14 mars 1854, 22 décembre 1822, 8 mai 1858, 8 juillet 1858, 10 avril 1841, 9 juillet 1858 et 26 mai 1850	727,600 08	535,777 75	148,924 55
Autres aliénations.		10,595 51	205,500 05	155,070 09
Produits	de successions en déshérence	16,055 81	7,658 51	25,946 06
nets des épaves		191 59	721 50	507 "
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogue, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		3,254 28	4,652 20	5,567 05
provenant du Département des Finances		10,980 79	15,219 41	1,969 40
— — de la Guerre.		72,959 70	59,158 01	55,415 08
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. } — — de la Justice.		7,486 85	29,251 77	14,256 67
— — des Travaux publics		25,650 28	18,944 07	15,891 21
— — de l'Intérieur		1,727 44	5,426 00	1,141 45
— — des Affaires Étrangères		8,690 "	8,085 72	2,768 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	51,220 24	2,255 25	62,259 12
de créances ordinaires		252,077 72	402,560 21	186,254 05
Rachat et transfert de rentes		1,885 54	5,658 25	1,975 75
Transactions en matière domaniale		4 41	4,000 "	5,000 "
Domages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris).		16,792 51	8,955 55	454,066 14
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		1,558 95	984 04	91 50
A REPORTER.		1,185,009 18	1,594,547 57	1,115,955 66

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,497,761 75	1,005,048	8,155,570 21	1,650,714	
28,124 50				
561 87				
85,806 "				
1,612,254 01				
3,771 99				
1,616,026 "				

185,525 97			
140,262 72			
26,604 45			
1,088 19			
4,372 75			
12,905 77			
202,056 82			
56,402 80			
25,504 07			
2,695 90			
6,970 45			
3,500 "			
169,061 52			
2,545 57			
4,857 04			
19,740 08			
5,115 85			
846,845 95			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1886.	1887.	1888.
REPORT.	1,185,099 18	1,594,547 57	1,115,955 66
<i>Domaines. (Valeurs capitales) (suite).</i>			
Produits d'objets saisis et confisqués.	1,819 15	1,184 36	2,461 99
Part du trésor dans les biens possédés par indivis	1,506 66	1,754 68	1,538 52
TOTAUX.	1,188,224 99	1,597,466 61	1,119,955 97

Recette des 10 derniers mois de l'exercice. . .

ART. 2. — Forêts.

Prix de vente.	de coupes de bois (décime compris)	955,579 59	907,449 65	891,915 95
	de chablis, bois de délits et d'élagages	70,804 01	85,565 47	98,515 17
	d'objets saisis et confisqués.	148 10	242 25	180 82
Fermages.	de glandée, panage, foin et herbages	7,074 »	7,950 87	21,185 20
	des propriétés dépendantes des forêts	5,452 75	4,568 54	4,124 05
	du droit { de chasse.	5,581 78	4,549 78	4,250 78
	{ de pêche (baux et licences)	2,950 40	2,505 75	1,028 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		14,745 50	15,025 80	9,448 08
Redevances pour construction d'usines et droits d'usage		7,194 46	5,414 57	5,456 90
Indemnité pour carbonisation		586 50	2,689 55	1,562 »
TOTAUX.		1,045,495 59	1,055,240 81	1,058,555 95

Recette des 10 derniers mois de l'exercice. . .

ART. 3. — Dépenses des chemins de fer.

Locations.	de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	10,513 62	10,465 68	11,175 52
	de bâtiments	86 50	555 »	574 84
	de cafés-restaurants	28,256 65	26,870 00	28,145 65
	d'herbages, d'oseraies, etc.	12,508 15	12,088 52	16,594 05
	de vidanges.	855 »	815 »	910 »
Argent non réclamé.		615 75	228 60	2,089 81
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		6,385 50	18,709 74	45,187 02
A REPORTER.		58,070 17	69,520 24	102,284 87

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1859.	1860. (au 31 décembre.)	TOTAL.		
846,845 95				
1,859 94	924,061 "	5,490,524 57	1,098,105 "	
1,429 08				
850,154 97				
10,685 05				
860,818 "				
985,695 47				
122,794 70				
25 29				
6,957 80				
5,715 50	1,150,629 "	5,458,788 53	1,087,760 "	
4,151 05				
1,814 75				
25,650 88				
5,090 51				
1,441 75				
1,155,953 68				
6,146 52				
1,162,080 "				
10,105 76				
241 67				
29,455 58				
9,190 50				
1,961 "				
675 47				
59,005 15				
90,608 90				

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
90,608 90				
2,895 70	99,669 "	548,257 53	109,647	
3,779 40				
8,849 11				
106,151 11				
107 80				
106,239 "				
62,217 54				
19,548 83				
5,491 01				
2,117 08				
141,189 27				
550 "				
455 "				
11 "	167,470 "	1,605,210 24	321,042 "	
20,746 06				
15,144 "				
5,000 "				
698 60				
5,000 "				
4,759 "				
278,928 20				
48,663 71				
327,592 "				
6,850 90				
1,080 "				
78,497 40				
86,408 50				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1886.	1887.	1888.
REPORT.	65,085 08	72,270 00	81,993 86
<i>Produits divers et accidentels (suite).</i>			
Produits { des jeux de Spa	257,652 48	521,591 25	404,992 18
{ du quart des salaires sur transcriptions	57,446 78	52,568 12	50,998 69
{ de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la con- vention littéraire faite avec la France.	"	77 25	"
{ de la retenue de 1 p. % sur traitements et remises	15,811 20	"	"
{ des examens universitaires	"	"	105,517 50
Restitutions volontaires.	55 "	185 68	285 00
Indemnités { pour remplacement	81,570 46	75,068 80	71,911 55
{ pour décharge de la responsabilité du remplaçant	5,174 60	1,522 84	1,596 92
{ pour constructions d'usines (forêts exceptées)	1,975 "	1,725 "	725 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	89 95	27 94	66 95
Restitutions de part d'amendes indûment attribuées	89 41	185 04	178 16
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	157,295 48	177,746 11	128,955 62
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	155 51	57 48	127 27
Musée populaire de Belgique	2,276 56	"	"
Recettes diverses non spécialement dénommées.	94 "	"	52 42
TOTAUX.	600,767 51	680,625 58	825,179 82
TOTAUX, déduction faite de la retenue de 5 p. %	584,956 51	680,625 58	825,179 82

Recette des 10 derniers mois de l'exercice.

ART. 6. — Revenus des domaines.

Fermages de biens-fonds et de bâtim. (canaux, forêts et chem. de fer non compris).	46,502 20	41,258 55	47,508 14
{ Location de biens-fonds et de bâtiments.	80,101 "	72,117 65	67,927 08
Génie militaire { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	56,604 85	22,501 40	12,769 85
{ Fermages de pêche et de chasse	4,045 50	4,458 50	5,988 80
Arrérages de rentes	5,447 80	2,546 10	2,057 51
Redevances pour concessions de prises d'eau	474 27	499 06	1,555 57
Intérêts et capitaux. { du fonds de l'industrie nationale	54,784 66	50,045 66	50,095 71
{ de créances ordinaires	79,474 14	89,001 56	77,197 18
A REPORTER.	285,452 42	262,226 46	242,850 82

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
86,408 50				
497,641 37				
31,257 11				
"				
"				
95,240 "				
1,152 "	857,515 "	3,875,458 91	774,692 "	
85,642 "		3,857,647 71	771,550 "	
4,911 90				
975 "				
35 58				
157 90				
124,525 09				
1,559 74				
"				
"				
929,445 85				
929,445 85				
129 15				
929,575 "				

46,247 05			
77,848 14			
24,405 70			
5,669 25			
2,053 13			
1,240 40			
28,765 54			
98,542 05			
284,577 84			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1856.	1857.	1858.
REPORT.	285,452 42	262,226 46	242,859 82
Revenus des domaines (suite).			
Produits { de la calamine.	7,508 25	7,500 »	7,500 »
{ des sablières et mines (forêts exceptées)	11,256 43	7,400 84	1,457 16
TOTAUX.	304,177 10	277,217 30	251,816 98
Recette des 10 derniers mois de l'exercice.			

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.*

Débets de comptables {	Forcements en recette	94 25	287 05	41,224 76
	Recouvrements divers	10 80	201 86	43 28
Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.		105 57	1,056 75	6 80
Actes de chargement de divers chefs		745 40	368 53	58 10
TOTAUX.		952 02	1,914 15	41,512 94
ART. 2. — <i>Déficits des comptables.</i>				
Recouvrements {	par prélèvement sur cautionnements.	54,521 09	2,639 44	»
	divers	»	55,584 34	524 01
TOTAUX.		55,475 11	40,157 95	41,056 95

Recette des 10 derniers mois de l'exercice.

ART. 3. — *Recouvrements d'avances faites par les divers départements.*

Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances.	1,945 66	1,935 05	3,900 50
	Frais de surveillance de { aux communes et hospices.	164,918 72	206,909 83	191,959 75
	bois appartenant { aux acquéreurs de bois domanx.	5,564 20	5,150 »	3,075 49
	Remboursement et dégrèvement des contributions	3,022 82	502 90	520 74
	Cinq pour cent sur recettes pour ordre (frais de régie).	10,282 14	12,608 98	10,917 27
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux.	6,295 76	6,169 97	6,059 02
	Deux pour cent sur biens saisis (Hainaut), frais de garde.	»	»	»
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	3 »	27 68	15 20
	A REPORTER.	190,050 30	251,304 41	216,254 95

POUR L'EXERCICE 1861.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1859.	1860. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
284,577 84	255,039 "	1,583,195 38	270,658 "	
7,500 "				
2,326 30				
204,404 20				
2,518 80				
206,023 "				

269 91				
176 25				
" 15				
76 09				
522 40	10,506 "	157,204 09	51,441 "	
9,088 51				
58 26				
9,649 17				
1 85				
9,651 "				

2,871 12				
185,257 70				
1,256 09				
802 84				
11,214 05				
6,015 06				
"				
12 50				
207,517 16				

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1856.	1857.	1858.	
REPORT.	190,050 30	213,504 41	216,254 95	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements (suite).</i>				
Ministère de la Justice.	Frais de justice { en matière criminelle et correctionnelle.	111,818 57	141,052 67	157,267 48
	{ en matière de simple police.	87,102 46	90,782 87	95,767 52
	{ militaire.	546 41	357 72	607 02
	Frais d'entretien de mendiants.	"	215 50	"
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	3,795 25	4,570 40	2,205 08
	Remboursement de subsides	7,200 "	"	"
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétés riverains.	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
	{ Frais de la réparation de dégâts exécutée d'office.	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	76,062 68	42,920 67	50,648 22
	Frais d'entretien de routes concédées	20,529 69	22,252 16	22,514 35
	Abonnement provisoire des provinces, service des ponts et chaussées	68,178 04	5,555 35	"
	Indemnités pour jouissance d'égouts.	"	679 15	"
TOTAUX.	565,062 50	557,648 86	512,154 42	
TOTAUX, déduction faite de l'abonnement des provinces. — Service des ponts et chaussées (trésor public)	496,885 56	534,115 55	512,154 42	
Recette des 10 derniers mois de l'exercice				

CHAPITRE V. — FONDS SPÉCIAUX.

Prix de vente de biens domaniaux. (Loi du 5 février 1845).	1,241,602 26	875,904 02	606,499 52
TOTAUX.	1,241,602 26	875,904 02	606,499 52

POUR L'EXERCICE 1862.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1850.	1860. (au 31 décembre.)	TOTAL.		
207,517 16				
139,303 56				
101,099 35				
848 07				
"				
5,061 75				
"	406,102	2,657,640 58	531,528	"
"		2,585,928 51	517,185	"
"				
26 25				
49,704 "				
27,070 57				
"				
"				
529,552 80				
529 552 89				
17.140 11				
546 675				
674,228 56	251,460	3,627,694 16	725,559	"
674,228 56	251,460	3,627,694 16	725,559	"